

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022 à 20 H 30**

**Le vingt octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 17 octobre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Quatorze) :**

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Martine BEGUE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Yves DELORME, M. Jean-Marie DUPLAY, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

**Absents(tes) au moment du vote (Six dont deux pouvoirs) :**

Mme Linda LAURO

Madame Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE.

M. David LESUR donne pouvoir à Mme Marine MATA.

M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

**DELIBERATION n° 2022.066 : Dénominations de voies publiques**

Monsieur le Maire rappelle que, comme l'indique l'article 169 de la loi relative à la Différenciation, la Déconcentration, la Décentralisation et à la Simplification dite loi 3DS du 21 février 2022, la dénomination des voies, y compris les voies privées ouvertes à la circulation et une numérotation distincte des habitations répond à l'intérêt communal de normalisation des adresses qui permet la géolocalisation (GPS, cartographie en ligne) et la navigation pour de nombreux organismes, notamment les services de secours et de sécurité, les services de livraison et les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication.

Plusieurs voies publiques n'ont pas de dénominations :

Impasse Victor Vallon (accessible au niveau du 477 route de Rive de Gier)

Passage Bellevue (entre la montée des Jacquetières et Les Grands Airs)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dénominations proposées.

**Vu** les dispositions des articles L2121-29 art L2213-8 du Code général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022

**Vu** l'accord des propriétaires concernés

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les dénominations proposées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la délibération et de manière générale à faire le nécessaire

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 20 octobre 2022

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**

*Transmis en Préfecture le :*  
*Affiché le :*